

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PINOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/001

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

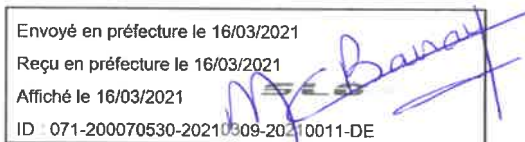
Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous demanderai de bien vouloir le/la nommer secrétaire de séance.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE M Michaël GUIJO en tant que secrétaire de séance, puis M Métin ALBAYRAK (au départ de M. GUIJO), du conseil communautaire du 9 mars 2021.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/002

Objet : Approbation du procès verbal de la séance du conseil communautaire du 15 décembre 2020.

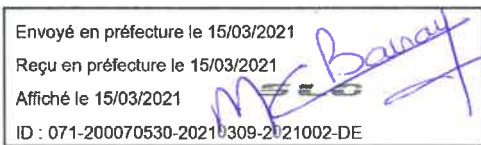
**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**


Chers collègues,

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 15 Décembre 2020.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil du 15 Décembre 2020.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/003

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
2ème Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°116/2020 : Autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de matériel sanitaire durant l'état d'urgence sanitaire du SARS-COS-2. La CCGAM a constitué une plateforme d'achats groupés de matériel sanitaire, la Ville d'Autun a pu mobiliser cette plateforme et s'approvisionner en divers produits rendus nécessaires pour le bon fonctionnement de ses services. La mise à disposition de ce matériel sanitaire avec la ville d'Autun est de 578,80 € HT.

Décision n°118/2020 : Fixant les tarifs BAFA 2021 pour la participation des stagiaires des deux sessions de formation BAFA pour comme suit :

- Une session de formation générale du 13 au 20 février 2021,
- Une session d'approfondissement du 25 au 30 octobre 2021,
- Session de formation générale BAFA :
Stagiaire CCGAM (tarif réduit) 360 €
Stagiaire Hors CCGAM (plein tarif) 430 €
- Session d'approfondissement BAFA :
Stagiaire CCGAM (tarif réduit) 310 €
Stagiaire Hors CCGAM (plein tarif) 365 €

Décision n°119/2020 : Acceptant l'offre de l'entreprise Lamalle et Hundsinger sise à Saint Léger sous Beuvray pour des travaux de déneigement du Haut Folin - Saison hivernale 2020-2021 dans les conditions suivantes selon les conditions climatiques :

Matériel	Prix unitaire HT
Tracteur avec lame	64,00€ (TVA à 10%) / heure
Tracteur avec sableuse	64,00€ (TVA à 10%) / heure
Tracteur avec lame et sableuse	86,00€ (TVA à 10%) / heure
Mélange pouzzolane sel de déneigement	97,50€ (TVA à 20%) / tonne
Sel de déneigement Salins du Midi	135,00€ (TVA à 20%) / tonne
Mise à disposition Etrave	100,00€ (TVA à 10%) / heure
Mise à disposition souffleuse à neige	100,00€ (TVA à 10%) / heure
Main d'œuvre bûcheronnage	45,00€ (TVA à 20%) / heure

Décision n°120/2020 : Autorisant la signature du contrat d'abonnement aux progiciels entre la CCGAM et la Société COSOLUCE à PAU (64000). Il concerne les communes suivantes :

Barnay	Tintry
Saisy	Saint-Leger du Bois
Sully	Collonge la Madeleine
Cordesse	Igornay
Morlet	Créot
Le Grand Autunois-Morvan	

Et fixant le montant de l'abonnement à 8 608,60 € TTC. Il est conclu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Décision n°121/2020 : Autorisant l'annulation de la facturation des cours d'arts plastiques - année 2020-2021 qui n'ont pas eu lieu en raison du confinement imposé par la crise sanitaire. Les élèves ayant déjà réglé seront remboursés.

Décision n°001/2021 : Autorisant la signature de la convention de location d'un bureau à la pépinière d'entreprises de Bellevue entre la CCGAM et l'association BGE conclue pour l'année 2021, pour une redevance mensuelle de 155 € HT.

Décision n°004/2021 : Autorisant la signature de la convention de stationnement d'un aéronef sous abri au sein du hangar de l'aérodrome Autun-Bellevue passée avec Monsieur Alexandre FRATTI conclue pour une durée de 8 mois à compter du 1^{er} juillet 2020 soit jusqu'au 28 février 2021 pour une redevance trimestrielle de 183 € TTC.

Décision n°005/2021 : Autorisant la signature de la convention de stationnement d'un aéronef sous abri au sein du hangar de l'aérodrome Autun-Bellevue passée avec Monsieur Yves DUNOYER conclue pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2020 soit jusqu'au 28 février 2021 pour une redevance trimestrielle de 277,20 € TTC.

Décision n°007/2021 : Autorisant la signature de la convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, de la Commune d'Etang-sur-Arroux à la CCGAM pour le fonctionnement de l'accueil de Loisirs Intercommunal d'Etang-sur-Arroux consentie pour les années 2021, 2022 et 2023.

Décision n°008/2021 : Autorisant la signature de l'avenant n°7 à la convention d'occupation de l'atelier 31 à la pépinière d'entreprises de Bellevue entre la CCGAM et l'association Artisanat, Design et Réseau Créatif prolongeant la durée de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2021, et ce jusqu'au 31 mars 2021 pour un loyer mensuel de 312,50 € HT.

Décision n°010/2021 : Autorisant la signature de la convention pour l'organisation commune de stages de formation BAFA avec l'organisme AROEVEN BOURGOGNE sise à CHENOVE (21300) comme suit :

- Formation générale BAFA : du 13 au 20 février 2021
- Stage d'approfondissement BAFA : du 25 au 30 octobre 2021.

Participation pour les deux stages : somme minimum de 4 560 € au maximum de 9 600 €. Elle est conclue pour l'année 2021.

Décision n°011/2021 : Fixant le coût du forfait ménage à 10 € par semaine, pour la Société Unisylva, locataire au sein de la Maison des entreprises. Ce tarif est valable entre en vigueur dès signature de la décision et est valable jusqu'à l'échéance du bail soit le 31 janvier 2022.

Décision n°012/2021 : Fixant les tarifs des chalets loisirs pour 2021 comme suit :

SAISONS	ETANG/ST DIDIER/THIL	ST LEGER
BASSE SAISON : Du 01/01 au 10/04/2021 Du 25/09 au 16/10/2021 Du 30/10 au 18/12/2021	320.00€ la semaine	250.00€ la semaine
MOYENNE SAISON : Du 10/04 au 03/07/2021 Du 28/08 au 25/09/2021 Du 16/10 au 30/10/2021 Du 18/12 au 31/12/2021	380.00€ la semaine	290.00€ la semaine
HAUTE SAISON : Du 03/07 au 28/08/2021	450.00€ la semaine	340.00€ la semaine
WEEK END : 3 jours et 2 nuits	200.00€	170.00€

Séance du conseil communautaire du 9 Mars 2021 : délibération n° 2021/003

WEEK END : 4 jours et 3 nuits	260.00€	220.00€
WEEK END : 5 jours et 4 nuits	300.00€	240.00€
WEEK END de 2 nuits 2 chalets loués simultanément	150.00€ / chalet	130.00€ / chalet
1 SEMAINE 2 chalets loués simultanément BASSE SAISON MOYENNE SAISON HAUTE SAISON	260.00€ / chalet 310.00€ / chalet 370.00€ / chalet	210.00€ / chalet 240.00€ / chalet 280.00€ / chalet
Location saisonnière 15 JOURS BASSE SAISON MOYENNE SAISON HAUTE SAISON	520.00€ 620.00€ 800.00€	410.00€ 480.00€ 580.00€
1 mois de location (tarif salariés)	500.00€/mois + charges	390.00€/mois + charges

Les charges (hors haute saison) sont facturées comme suit :

- Electricité : relevé du compteur EDF et facturation au réel : 0,139€ TTC/kWh
- Eau + Assainissement : forfait de 0.50€ TTC/personne/jour.

Une option ménage est proposée : forfait de 50€, facturé d'office si le chalet est laissé sale. Les tarifs pourront être négociés en fonction du nombre de semaines ou de chalets loués.

Décision n°013/2021 : Procédant à la suppression de la régie mixte « Muséum d'histoire naturelle à Autun » suite au transfert de la compétence à la ville d'Autun au 1^{er} janvier 2021.

Décision n°015/2021 : Adoptant la mise à jour du plan de continuité d'activité de la CCGAM en date du 11 février 2021.

Décision n°016/2021 : Autorisant la signature de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux de la Commune d'Etang sur Arroux à la CCGAM, pour le fonctionnement de la garderie périscolaire intercommunale d'Etang-sur-Arroux.
Elle est conclue pour l'année 2021.

Décision n°017/2021 : Autorisant la signature du bail de sous-location régulière avec Madame BARNAY au sein de la maison des spécialistes de santé conclu pour un an renouvelable à compter du 1^{er} octobre 2019.

Décision n°018/2021 : Autorisant la signature de l'avenant n°1 au bail de sous-location régulière avec Madame BARNAY réduisant le temps de présence (de 3 jours à 2 jours par semaine), à compter du 1^{er} mars 2021 et modifiant le loyer en conséquence.

**De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées,
le Bureau Communautaire, réuni le 24 février 2021
a pris les décisions suivantes :**

Décision n°001/2021 : Approuvant la demande de subvention de 9 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le fonctionnement du conservatoire de musique de l'Autunois-Morvan.

Séance du conseil communautaire du 9 Mars 2021 : délibération n° 2021/003

Décision n°002/2021 : Approuvant le plan de financement prévisionnel arrêté en dépenses et en recettes à 118 887,07 € pour la Plateforme de mobilité MOBIGAM 2021 et sollicitant les subventions auprès des partenaires financiers suivants :

- Union Européenne : Fonds Social Européen (FSE) : **50 109,66€**
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté : **10 000 €**
- Conseil Départemental de Saône-et-Loire : **35 000€**

et de tout autre financeur potentiel.

Décision n°003/2021 : Approuvant le plan prévisionnel relatif à l'optimisation de plusieurs immeubles de la CCGAM, arrêté en dépenses et en recettes :

- pour la phase 1 (2021) à 503 000 € et
- pour la phase 2 (2022) à 191 300 €

et sollicitant une subvention DETR dans le cadre de ce projet et autorisant l'engagement des programmes suivants :

- relocalisation du Conservatoire de musique du Grand Autunois Morvan au 17 avenue de la république à Autun en aménageant les locaux existants,
 - relocalisation des services de la Direction des Services Techniques de l'Autunois (DSTA) au 36 rue Parpas à Autun avec l'acquisition et l'aménagement du site à la société du Grand Est Mutuelle dite ; Radiance Groupe Humanis Grand Est,
 - restituer à la ville d'Autun les locaux du conservatoire de musique, au 25 rue de Paris et les locaux des Ragots qui accueillent les services de la DSTA.
- sollicitant toutes subventions mobilisables auprès de l'Etat, de l'Union européenne, du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté et du Conseil Départemental de Saône et Loire.

Décision n°004/2021 : Approuvant le plan prévisionnel arrêté en dépenses et en recettes à 200 040 € dans le cadre des travaux des voies vertes 2021 et sollicitant auprès de l'Etat la DETR mobilisable au titre de l'année 2021 ainsi que tout autre subvention mobilisable pour ce dossier.


Décision n°005/2021 : Approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel arrêté en dépenses et en recettes à 100 000 € pour la réfection de la toiture et reconstruction d'un local de la cuisine centrale et sollicitant auprès de l'Etat la DETR mobilisable au titre des travaux de l'année 2021 pour ce dossier.


Décision n°006/2021 : Approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel arrêté en dépenses et en recettes à 57 000 € pour l'acquisition de matériels pour la cuisine centrale et sollicitant auprès de l'Etat une subvention dans le cadre du plan de relance.

Décision n°007/2021 : Approuvant le plan de financement prévisionnel 2021-2022-2023, arrêté en dépenses et en recettes à 142 210 € pour 2021, 177 710 € pour 2022 et 2023, autorisant la CCGAM à solliciter des fonds dans le cadre du plan de relance pour le programme lié au projet « De la ressource à la consommation pour tous : un PAT pilote et d'avenir en Autunois-Morvan ».

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 071-200070530-20210309-2021003-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/004

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée (MAPA).

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
2^{ème} Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

Décision n°117/2020 : Adoptant les modifications suivantes relatives aux marchés de la réfection et la mise aux normes de la cuisine centrale d'Autun. En raison de l'évolution des travaux, certains ajustements ont dû être réalisés et des devis ont dû être adaptés. Les montants de ces modifications est inférieur aux seuils européens et celles-ci n'excèdent pas 15 % du montant du marché initial.

- La modification n°1 du marché n° 2020-1-1 dont l'entreprise THOMAS est le titulaire, impliquant une diminution du montant initial du marché de 2 265,10 € HT, soit - 8,23 %,
- La modification n°1 du marché n° 2020-1-2 dont l'entreprise RIEUFORT est le titulaire, pour un montant de 3 129 € HT, soit une augmentation de 10,53 %,
- La modification n°1 du marché n° 2020-1-3 dont l'entreprise TECHNI CUISINE PRO est le titulaire, impliquant une diminution du montant initial du marché de 1 422 € HT, soit- 1,59 %,
- La modification n°1 du marché n° 2020-1-4 dont l'entreprise SEGOND est le titulaire, pour un montant de 701,29 € HT, soit une augmentation de 5,72 %,
- La modification n°1 du marché n° 2020-1-5 dont l'entreprise GAUTHEY est le titulaire, pour un montant de 266,60 € HT, soit une augmentation de 0,96 %,
- La modification n°1 du marché n° 2020-1-6 dont l'entreprise MASSEY est le titulaire, pour un montant de 1 330,88 € HT, soit une augmentation de 5,23 %,
- La modification n°1 du marché n° 2020-1-7 dont l'entreprise PROCESS SOL est le titulaire, impliquant une diminution du montant initial du marché de 3 025,32 € HT, soit - 14,76 %.

Décision n° 002/2021 : Attribuant le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en concurrence des services de télécommunication de la CCGAM et de la ville d'Autun à l'Entreprise DATA CONSEIL TELECOM à SAINT-FLORENT-SUR-CHER (18400) pour un montant de 9 760 € HT.

Décision n° 003/2021 : Adoptant la modification n°2 au marché 2020-1-5 relative au marché de la réfection et la mise aux normes de la cuisine centrale d'Autun dont l'entreprise GAUTHEY est le titulaire. Le montant est de 1 665 € HT, soit une augmentation de 6,95 %,

Décision n° 006/2021 : Adoptant la modification n°2 au marché 2020-1-7 relative au marché de la réfection et la mise aux normes de la cuisine centrale d'Autun, dont l'entreprise PROCESS SOL est le titulaire. Il implique une augmentation de 1 357,92 € HT , soit une diminution de 8,13 % par rapport au marché initial. Il prolonge le délai d'exécution au 31 janvier 2021.

Décision n°009/2021 : Déclarant sans suite, pour motif d'intérêt général, la procédure de consultation relative à la location d'une patinoire éphémère pour l'année 2021.

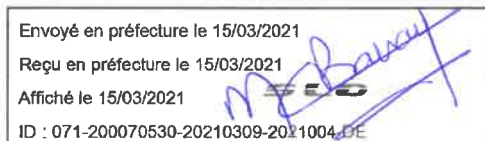
Décision n°014/2021 : Approuvant la modification n°1 relative au marché 2020-6-4 « Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien et de petits matériels d'entretien pour la CCGAM, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, la ville d'AUTUN, la commune de Broye, la commune de la Grande Verrière et la commune de la Tagnière » pour le lot n° 4 « Produits spécifiques petite enfance ». La modification a pour objet d'intervenir deux références de produits au BPU. Il n'y a pas d'incidence financière.

Décision n° 019/2021 : Adoptant des modifications aux marchés 2019-16-1 et 2019-16-6 relatifs au marché aux travaux de réalisation d'une salle multisports et de réfection partielle du gymnase au sein du COSEC d'Epinaç. En raison de l'évolution des travaux, certains ajustements ont dû être réalisés et un devis a dû être adapté. Le montant de ces modifications est inférieur aux seuils européens et celles-ci n'excèdent pas 15 % du montant du marché initial.

- La modification n°3 du marché n° 2019-16-1 dont l'entreprise SAS Pascal GUINOT est le titulaire, impliquant des travaux complémentaires de 2 966 € HT, soit une augmentation de 11,40 % par rapport au marché initial.

- La modification n°2 du marché n° 2019-16-6 dont l'Etablissement LUCENET est le titulaire, impliquant des travaux complémentaires de 5 814 € HT, soit une augmentation de 4,01 % par rapport au marché initial.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/005

Objet : Autorisation de versement d'acompte sur la subvention 2021 pour l'association Autunois Morvan Développement Formation (AMDF). .

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

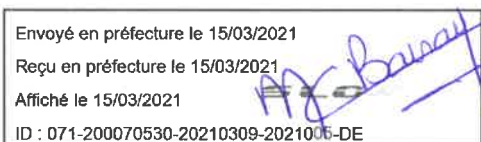
Chers Collègues,

Afin de répondre aux besoins de l'AMDF dans le cadre de ses actions définies dans la convention d'objectif établie avec la CCGAM, il vous est proposé de verser un acompte à l'AMDF.

Dans l'attente du vote du budget primitif, cet acompte de 6000€ sera versé dès la validation de cette délibération.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'un acompte de 6 000 €, sur la subvention 2021 à l'association Autunois Morvan Développement Formation (AMDF).
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/006

Objet : Vente de matériel de l'abattoir communautaire de l'Autunois.

**Rapport de Monsieur Fabrice VOILLLOT,
Vice-président**

Chers Collègues,

Lors de la consultation des travaux de réhabilitation de l'abattoir, il avait été convenu avec la Direction de la SICA l'acquisition d'un certain nombre d'outils de pesée. Le marché a été notifié à l'entreprise Precia Molen le 29 décembre 2017.

Pendant les travaux, soit environ 1 an après la notification, la Direction de la SICA a changé et a apporté de façon conséquente des modifications sur ces besoins.

Étaient prévus au marché :

Description	Coût en € HT
Balance aérienne pour Gros bovins	2 834,30
Indicateur de balance Gros bovins	503,90
Balance aérienne Ovins/Porcs	1634.34
Indicateur de balance Ovins/Porcs	503,90
Balance 4 000 kg encastrée au sol	8713.59
Balance 1 500 kg au sol encastrée	8093.75
Indicateur pour balance au sol	503,59
Balance 15 kg épices	484,48
Balance 3 kg	460,45

A la demande de la SICA, seuls les travaux ci-dessous ont été réalisés :

Description	Coût en € HT
Balance aérienne pour Gros bovins	2 834,30
Indicateur de balance Gros bovins	503,90
Balance 4 000 kg encastrée au sol	8713,59

Il a alors été demandé à l'entreprise Precia Molen d'annuler la fourniture et pose des autres outils de pesée. L'entreprise avait déjà fabriqué ce matériel spécifique au chantier de l'abattoir d'Autun. Le maître d'œuvre, la société IKAR, a proposé de racheter ce matériel, à sa charge et de trouver ensuite des acquéreurs.

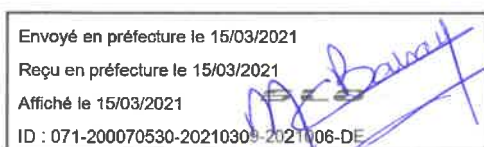
Il est ainsi proposer de vendre à la société Ikar le matériel suivant pour un coût de :

Description	Coût en € HT	Repris par Ikar au coût de
Balance aérienne Ovins/Porcs	1634,34	1 534,30
Indicateur de balance Ovins/Porcs	503,90	360,00
Balance 1 500 kg au sol encastrée	8093,75	7 893,75
Indicateur pour balance au sol	503,59	360,00
Balance 15 kg épices	484,48	320,00
Balance 3 kg	460,45	300,00
Total HT	11 680,51	10 768,05

Je vous demanderai, Chers Collègues, de bien vouloir autoriser la vente du matériel décrit ci-dessous à la société IKAR et autoriser Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente du matériel décrit ci-dessous à la société IKAR, pour 10 768,05 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/007

Objet : Convention de partenariat et de participation financière au fonctionnement des classes sous contrat d'association entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) et l'Association de Gestion de l'Ensemble Scolaire Catholique d'Autun (AGESCA) .

**Rapport de Madame Dominique COULON,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Vu les articles L 442-5, L 442-5-1 du code de l'éducation;

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance qui a modifié l'article L. 131-1 du code de l'éducation en rendant l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans;

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 du Ministère de l'Éducation Nationale, fixant les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat;

Vu le contrat d'association conclu entre l'État et l'école Saint Sacrement Maîtrise;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan approuvés par l'arrêté préfectoral n° 71-2018-12-11-021 du 11 décembre 2018 en vertu desquels la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan est compétente en matière de «construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire;

Vu l'intérêt communautaire adopté par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan le 5 juillet 2018, venant préciser les statuts de la CCGAM et en particulier ses dispositions relatives à l'enseignement préélémentaire et élémentaire;

Considérant la Convention concernant la prise en charge par la ville d'Autun et la Communauté de Communes de l'Autunois des frais de fonctionnement (matériel) des écoles privées Sainte-Marie et Saint-Sacrement en date du 29 avril 2002;

Considérant qu'un avenant n°2 du 11 juin 2019 à ladite convention a eu pour objet de modifier les termes de son article 3 concernant les modalités de financement de la CCGAM, conformément à la loi n°85-97 du 25 janvier 2019;

Considérant que cet avenant a nécessité plusieurs réunions de travail entre la CCGAM et l'Agescsa, aboutissant à modifier les modalités de financement et le montant de la participation de la CCGAM;

Considérant que cet avenant a fait l'objet d'un accord et a été signé tant par le représentant de l'Agescsa que par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan ;

Considérant qu'il convenait de rédiger une nouvelle convention suite aux transferts de compétences et à la création de la nouvelle CCGAM;

Un travail technique a été entrepris depuis octobre 2020 pour finaliser les termes de la nouvelle convention à intervenir.

Le projet de convention annexé au présent rapport a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école Saint Sacrement Maîtrise par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à compter du 1er janvier 2021, conformément à la réglementation en vigueur.

Le montant de cette participation constitue le forfait intercommunal. Elle ne peut pas être supérieure aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires publiques.


Le montant du forfait intercommunal est calculé à partir d'un coût par élève, fixé dans la convention à 1 433,09 € par élève des classes maternelles et 605,56 € par élève des classes élémentaires. Les salaires des trois ATSEM mis à disposition de l'école Saint-Sacrement seront déduits du montant de la participation.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
1 opposition (M Gérard BERGERET),
2 abstentions (M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE)**

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de participation financière au fonctionnement des classes sous contrat d'association entre la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) et l'Association de Gestion de l'Ensemble Scolaire Catholique d'Autun (AGESCA) qui s'applique **à compter du 1^{er} janvier 2021,**

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des deux premiers vice-présidents à signer cette convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/008

Objet : Avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches.

**Rapport de Madame Dominique COULON
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Les élèves des écoles primaire et maternelle de Couches prennent leurs repas au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud, encadrés par du personnel communautaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le collège garantit l'accueil des élèves uniquement durant la période scolaire.

Depuis le 1er février 2017, la surveillance des repas et des déplacements des élèves s'exerce sous la responsabilité exclusive des personnels désignés par la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Les repas sont servis aux élèves au tarif fixé en Conseil d'Administration du collège avant le début de chaque année civile. Le prix du repas sera le prix du repas payé par les élèves demi-pensionnaires du collège.

Le collège reconnaîtra pour seul débiteur la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, laquelle réglera au collège le montant des repas effectivement commandés pour les élèves dans un délai de 20 jours après la date d'émission de la facture.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan se charge du recouvrement du montant des repas auprès des familles des élèves aux tarifs fixés par elle.

Une convention a été conclue pour trois années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.(référence délibération n°2019/060 du 10.07.2019).

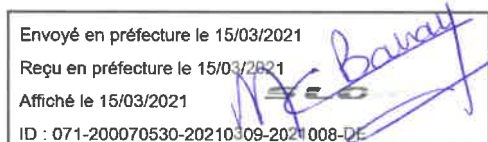
Le tarif d'un repas, fixé par la convention du 17 septembre 2019 est aligné sur le tarif des demi-pensions. Le tarif des demi-pensions fixé par le Conseil départemental étant le même qu'en 2020, le prix du repas vendu est de 3,33€ soit le même qu'en 2020.

Le conseil d'Administration du collège Louis Pergaud en sa séance du 30 novembre 2020 a fixé pour l'année 2021 le prix du repas à la somme de 3,33 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud à Couches annexée au présent rapport fixant le prix du repas à la somme de 3,33 € pour l'année 2021.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer l'avenant à la convention relative à l'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires de Couches au restaurant scolaire du collège public Louis Pergaud et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/009

Objet : Convention 2021 d'échanges de services Ville d'Autun - CCGAM.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
2ème Vice-Président**

Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.

Comme chaque année, pour tenir compte des modifications intervenues et plus particulièrement dans un souci de simplification, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2021.

Le changement principal à noter est la suppression du paragraphe relatif au Muséum d'Histoire Naturelle qui est retourné à la Ville d'Autun le 1^{er} janvier 2021,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun pour l'année 2021.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barnay'.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/010

Objet : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire - reversement de la prestation année 2019.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la CAF de Saône et Loire.

Chaque année, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan reçoit la prestation de service enfance jeunesse (Psej).

Les actions suivantes sont financées par le contrat enfance jeunesse :

Accueils petite enfance	CIAS du Grand Autunois Morvan
Lieu d'accueil parents enfants	
Relais assistantes maternelles	
Ludothèque	
Coordination enfance	
Accueils de loisirs extrascolaires 3-12 ans et 12-17 ans	Service animation jeunesse CCGAM
Séjours	
Formations BAFD-BAFA	
Coordination jeunesse	
Accueils de loisirs périscolaires	Services périscolaires CCGAM
Accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires	Association Odysée Loisirs

A ce titre, la CCGAM a perçu 387 705,87 € pour l'année 2019, répartis de la façon suivante :

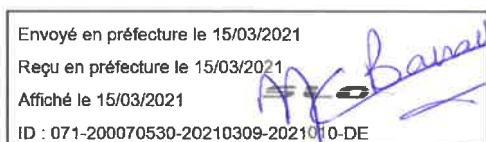
Accueils de loisirs extrascolaires et coordination.....98 064,31 €
Accueils de loisirs périscolaires.....24 438,18 €

A reverser

CIAS du Grand Autunois Morvan.....246 898,88 €
Association Odysée Loisirs.....18 304,50 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à reverser 246 898,88 € au CIAS du Grand Autunois Morvan,
- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à reverser 18 304,50 € à l'association Odysée Loisirs,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/011

Objet : Demande de renouvellement d'autorisation de vidéo protection à la déchetterie.

**Rapport de Monsieur Michel MENAGER,
Conseiller communautaire délégué**

Chers collègues,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L. 251-1 à L. 255-1 et les articles R. 251-1 à R. 253-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2014 portant autorisation d'installation et d'exploitation d'un système de video-protection,

Chers Collègues,

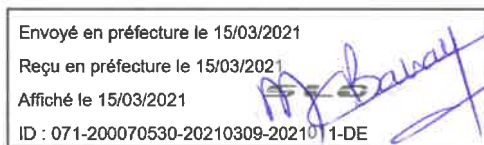
La déchetterie d'Autun est équipée de cinq caméras de vidéo-protection ayant pour finalité de lutter contre atteintes au règlement de la déchetterie et de protection des agents de la communauté travaillant dans son enceinte.

Ces caméras filment l'ensemble des bennes, les entrées des bungalows ainsi que l'entrée de la déchetterie, à l'exclusion de la voie publique. Les éléments filmés sont enregistrés pendant 30 jours.

L'autorisation de fonctionnement de ces caméras doit être renouvelé par le représentant de l'Etat dans le département

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à solliciter un renouvellement de l'autorisation d'exploiter le système de vidéo-protection de la déchetterie d'Autun.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/012

Objet : Contrat d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
2ème Vice-Président**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Chers Collègues,

Nous disposons aujourd'hui d'une assurance couvrant les frais liés aux risques de décès et d'accidents du travail des agents titulaires et stagiaires auprès d'AXA Assurances. Cette assurance court jusqu'au 31 décembre 2022 et peut être résiliée tous les ans.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose aux collectivités un service de gestion des risques statutaires et va lancer un marché public pour souscrire une assurance en mutualisant les risques.

Il paraît opportun pour la Communauté de communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le centre de gestion de Saône et Loire à lancer la consultation en vue de souscrire, pour le compte de la CCGAM, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

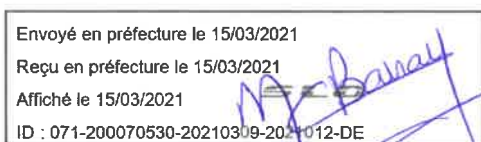
Pour chacune de ces catégories d'agents une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

- **DIT** que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan devra délibérer au vu des résultats de la consultation, pour autoriser Madame la Présidente de la CCGAM à signer les conventions en résultant.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Signature of Marie-Claude Barnay in blue ink.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/013

Objet : Convention cadre avec le Parc Naturel Régional du Morvan.

Chers Collègues,

Alors que la procédure de renouvellement du label du Parc pour la période 2020-2035 s'achève, le Parc et les huit communautés de communes du territoire souhaitent formaliser et détailler leur partenariat au travers d'une convention cadre.

Le Parc Naturel Régional du Morvan propose une convention cadre aux huit communautés de communes présentes sur son territoire.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs et les modalités de coopération entre les signataires.

Elle s'appuie sur la recherche de cohérence des politiques menées par les communautés de communes et le Parc.

Elle vise à renforcer l'action publique de ce dernier, en adéquation avec les objectifs de sa Charte 2020-2035.

Elle promeut un projet de développement harmonieux de ce territoire, visant à développer une plus-value Parc.

Pour ce faire, les parties prenantes s'entendent pour mobiliser des moyens humains et financiers de manière coordonnée pour la mise en œuvre de programmes opérationnels d'actions répondant aux objectifs de la convention.

Les huit communautés de communes, membres du Syndicat mixte, et le Parc partagent la même ambition d'un **développement durable**.

Cette convention a pour objectif de définir, pour les années 2021-2023, les priorités du partenariat entre le Parc et les communautés de communes.

Le Parc n'a pas de compétences, mais l'article L. 333-1 du Code de l'environnement lui confie cinq missions :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation et l'innovation.

La Charte 2020-2035 est un document non programmatique au vu de sa durée. Il est donc essentiel de décliner les objectifs qu'elle a fixés de façon très concrète. Cette Charte est un véritable projet de territoire, impliquant tous les membres du Syndicat mixte pour sa mise en œuvre.

La présente convention permet de conforter et renforcer des fonctionnements déjà en place, ponctuellement de les améliorer, de les mettre en lumière et d'en initier de nouveaux, de façon non exhaustive et non limitative. Un pas de temps de trois ans, permettra de réajuster les modalités de travail en commun pour mettre en œuvre le projet de territoire.

La convention identifie et détaille onze axes d'interventions :

- Aménagement du territoire et de l'espace public – Urbanisme
- Développement économique
- Energie-Plan climat
- GEMAPI
- Tourisme
- Qualification – développement
- Promotion – communication
- Environnement – Biodiversité
- Animations d'éducation à l'environnement, au territoire, aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables
- Culture
- Observatoire du territoire, SIG

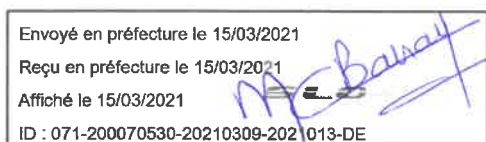
La convention cadre sera complétée par des conventions particulières, si nécessaire.
La convention cadre ne comporte pas de volet financier, elle rappelle les cotisations statutaires des communautés de communes qui sont membres du syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan.

Les huit communautés de communes sont les suivantes :

Communauté de communes Avallon Vézelay Morvan
Communauté de communes Bazois Loire Morvan
Communauté de communes Grand Autunois Morvan
Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs
Communauté de communes Pays d'Arnay Liernais
Communauté de communes Saulieu
Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny
Communauté de communes Terres d'Auxois

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention cadre avec le Parc Naturel Régional du Morvan.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice présidents ayant délégation à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/014

Objet : Rétrocession des bâtiments scolaires et périscolaires à la commune de Saint-Forgeot.

**Rapport de Madame Dominique COULON,
Vice-présidente**

Chers Collègues,

L'école de Saint-Forgeot a fermé ses portes en septembre 2015 par décision du Préfet. Le RPI Dracy-Igornay-(Barnay-Cordesse-St Forgeot) a été maintenu et un service de garderie périscolaire a été conservé sur la commune de St Forgeot jusqu'en juillet 2020.

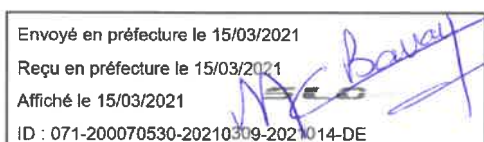
Les chiffres de fréquentation du service s'étant considérablement amenuisés au fil des années, la garderie de Saint-Forgeot a fermé ses portes en septembre 2020.

Il a donc été proposé aux familles d'inscrire leurs enfants dans les accueils périscolaires de Dracy ou Igornay et le service de transport scolaire est toujours en fonctionnement au départ et à l'arrivée du bourg de Saint-Forgeot.

Les bâtiments affectés à l'école et aux services périscolaires n'ayant plus aucun objet relatif à l'exercice de ses compétences, la commune de Saint-Forgeot recouvre l'ensemble des droits et obligations sur ces bâtiments.

Les frais de fonctionnement desdits bâtiments ne sont, par conséquent, plus à la charge de la CCGAM, à compter du 1^{er} septembre 2015 pour les locaux de l'école et à compter du 1^{er} septembre 2020 pour les locaux périscolaires (garderie).

Le conseil communautaire PREND ACTE de la rétrocession à la commune de Saint-Forgeot des locaux scolaires au 1^{er} septembre 2015 et des locaux périscolaires au 1^{er} septembre 2020.



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barnay'.

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/015

Objet : Recrutement de deux conseillers numériques « France Services ».

Chers(es) collègues,

Depuis plusieurs années , la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) a mis en place un programme d'animations numériques afin de favoriser l'usage des technologies de l'information et de la communication pour lutter contre la fracture numérique.

De nombreuses actions ont été conduites (ateliers numériques pour tous, cours informatiques, FabLab Solidaire) toutefois, les besoins d'accompagnement aux usages numériques sur notre territoire restent importants.

La crise sanitaire de ces derniers mois, a par ailleurs mis en lumière l'importance des outils numériques, pour travailler, enseigner, soigner ou assurer la résilience des services publics et privés, dans un contexte épidémique.

Le volet inclusion numérique du Plan de Relance de l'État vise à rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français. A ce titre, l'État a lancé, un Appel à Manifestation d'Intérêt « recrutement et accueil de conseillers numériques ». Ce dispositif finance la formation et l'activité de 4000 conseillers numériques accueillis par des structures publiques. Dans les mairies, les bibliothèques, les Etablissements France Services, les maisons de retraite et Ehpad, les tiers-lieux, les centres d'action sociale... ces conseillers assurent des permanences, organisent des ateliers, proposent des mini-formations afin de permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les usages numériques du quotidien.

L'Etat finance chaque poste à hauteur de 50 000 euros sur 24 mois et prend en charge le coût de la formation.

A l'échelle de notre territoire, le recrutement d'un ou plusieurs conseiller(s) numérique(s) permettrait de proposer un accompagnement renforcé et assurerait un maillage territorial important, au plus près des populations et des besoins (personnes isolées, personnes âgées, jeunes, professionnels (artisans, commerçants ...), familles du Quartier Prioritaire Saint-Pantaléon à Autun.

Le Grand Autunois-Morvan a déposé sa candidature afin de manifester son intérêt pour le dispositif. Les projets de candidatures seront examinées par la Préfecture de département.

Le Sous-Préfet nous a indiqué qu'un fléchage sur les Etablissements France Services d'Etang-sur-Arroux et Epinac était envisagé. Les interventions des conseillers numériques seraient toutefois possibles sur l'ensemble du territoire.

Afin de mener à bien ce projet de développement de l'inclusion numérique, je vous propose la création de 2 emplois non permanents à temps complet dans la catégorie hiérarchique C, filière animation pour une durée de 2 ans selon l'indice de rémunération 354 (brut) et 330 (majoré).

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir « Dispositif conseiller numérique ».

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Les dispositions du présent rapport prendront effet sous réserve que le projet déposé par le Grand Autunois-Morvan soit retenu et validé par l'État.

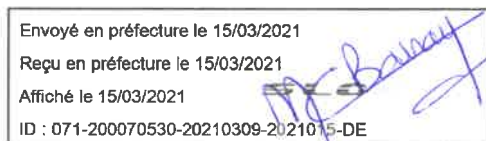
**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité,
2 abstentions (M Gérard TREMERAY et Mme Christine CANON)**

AUTORISE le recrutement de 2 conseillers numériques France Services.

AUTORISE la modification du tableau des effectifs.

AUTORISE l'inscription au budget des crédits correspondants.

AUTORISE la signature, par Madame la Présidente, ou l'un des vices-présidents ayant délégation, de tout acte se rapportant à ce dossier.



M. Barnay

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/016

Objet : Contribution à l'ingénierie LEADER portée par le Parc Naturel Régional du Morvan.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT
Vice Président**

Chers Collègues,

Les principes de la contribution financière des communautés de communes au fonctionnement du programme LEADER porté par le Parc Naturel Régional du Morvan ont été fixés depuis 2015, année de conventionnement. Cette contribution, sollicitée annuellement pour la durée du programme, est calculée au prorata du nombre d'habitants.

Pour l'année 2020, la contribution à verser se monte à 10.575,00 €, le syndicat mixte du Parc Naturel du Morvan devrait nous adresser un titre de recette très prochainement.

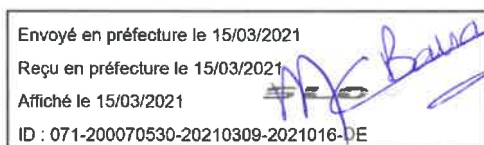
Concernant l'année 2021, la contribution à prévoir est estimée à 9.910,70 €. Comme pour les années précédentes, cette contribution pourra être réglée sur la base des dépenses réelles constatée au cours de l'exercice.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une contribution de 10.575,00 € au Parc Naturel Régional du Morvan au titre de l'ingénierie du programme LEADER pour l'année 2020,

PRECISE l'inscription budgétaire pour la contribution prévisionnelle 2021, avec un règlement de base des dépenses constatées en fin d'exercice,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer tout document s'y rapportant.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/017

Objet : Prolongation dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du commerce).

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
1^{er} Vice président**

Chers Collègues,

Par délibération du 14 décembre 2017, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan est devenue maître d'ouvrage de l'opération FISAC, initiée par le Syndicat du Pays de l'Autunois Morvan en 2016.

Le 18 décembre 2019, le Conseil communautaire a approuvé la prolongation de ce dispositif.

Depuis la mise en route du FISAC (en 2019) sur le territoire du grand Autunois Morvan, ce sont une vingtaine d'entreprises qui ont ou vont bénéficier de cette aide pour un montant total d'investissements subventionnables réalisés ou à réaliser par ces dernières de 675.741 €.

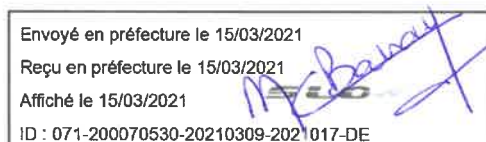
Afin de terminer les dossiers engagés, il vous est proposé de prolonger le dispositif FISAC pour une période de 6 mois. Cette contractualisation avec l'Etat sera ainsi soldée au 23 juillet 2021.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention pour la mise en œuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce, dans le cadre du FISAC afin de proroger ce dispositif pour 6 mois.

PRECISE que les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2021.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer ledit avenant et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/018

Objet : Avenant n° 1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la CCGAM pour le Fonds Régional des Territoires.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
1^{er} Vice-Président**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 31 août 2020 ayant pour objet l'adoption du pacte régional pour les territoires pour l'économie de proximité,
- Vu la délibération du Conseil Régional en date du 16 novembre 2020 faisant évoluer le FRT et permettant son réabondement par des crédits de fonctionnement,

Chers Collègues,

Par délibération du 31 août 2020, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan s'est engagée aux côtés du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté dans le pacte pour l'économie de proximité. Ce pacte permet aux collectivités d'intervenir conjointement en soutien aux entreprises du Grand Autunois Morvan impactées par les conséquences économiques de la crise sanitaire liées à la Covid-19 et ainsi d'accompagner la relance économique locale.

Le Fonds Régional des Territoires a fait l'objet d'une délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et qui autorise l'intervention de la Communauté de Communes du Grand Autunois dans le dispositif.

A la suite de la 2^{ème} vague de la crise sanitaire un certain nombre d'activités ont fait l'objet de fermetures administratives. La perte du chiffre d'affaires suite à ces fermetures est pour partie compensée par les dispositifs de l'Etat (Fonds de solidarité national, chômage partiel) mais ces aides n'apparaissent pas suffisantes pour compenser les pertes d'exploitation constatées.

Par ailleurs, la situation sanitaire rend encore incertaine les perspectives de reprise pour certains secteurs d'activité. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de soutenir ces entreprises dans la poursuite de leur activité en leur apportant des soutiens financiers complémentaires.

L'avenant proposé a pour objet :

- De modifier « la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan » et en particulier ses modalités d'application,
- D'abonder le Fonds Régional des Territoires par une enveloppe complémentaire de la région et de l'EPCI.

Le règlement d'intervention 40.12 du Fonds Régional des Territoires, volet entreprises, (voir annexe) est ainsi modifié pour permettre le soutien financier de la trésorerie des entreprises impactées par les conséquences sanitaires de la Covid-19, qui ont prioritairement mais pas exclusivement fait l'objet d'une fermeture administrative et qui ont subi une perte de chiffre d'affaires non compensée par le Fonds national de Solidarité (FNS).

En conséquence le Fonds Régional des Territoires est abondé par une **enveloppe supplémentaire en crédits de fonctionnement à hauteur de 35.870 €** (soit 1€ par habitant du Grand Autunois Morvan) **par la CCGAM** et de **71.740 €** (2€ par habitant) **par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.**

Toutes ces dispositions sont précisées dans le projet d'avenant n° 1 et le règlement d'intervention annexés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

VALIDE le principe d'avenant à la « convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Grand Autunois pour le Fonds Régional des Territoires » et en particulier ses modalités d'application pour permettre un soutien à la trésorerie des entreprises impactées par les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19,


APPROUVE la mobilisation complémentaire d'un montant de 35.870 € en crédits de fonctionnement sur le Budget de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au titre du Fonds Régional Territorial, dont la communauté de Communes aura la charge par délégation d'octroi du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté,


PREND ACTE que ce Fonds Régional des Territoires pour le territoire du Grand Autunois Morvan bénéficiera d'un abondement complémentaire de 71.740 € en crédits de fonctionnement par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la « convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour le Fonds Régional des Territoires » ainsi que le règlement d'intervention afférent annexé,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/03/2021
Reçu en préfecture le 16/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 071-200070530-20210309-20210181-DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELLIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/019

Objet : Fonds Régional des Territoires - Règlement d'application local.

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
1^{er} Vice-Président**

Chers Collègues,

Par délibération du 31 août 2020 et du 9 mars 2021, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan s'est engagée aux côtés du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté dans le pacte de l'économie de proximité pour soutenir les entreprises impactées par les conséquences économiques de la crise sanitaire de la Covid-19.

Pour mettre en œuvre ce dispositif et être au plus près des entreprises en difficulté, un règlement d'application local s'avère nécessaire afin d'appliquer au mieux les règlements de la région tout en sachant que pour les demandes d'aides directes aux entreprises pour la partie investissement, une instruction est établie par les chambres consulaires suite à la convention de partenariat signée le 17 septembre 2020.

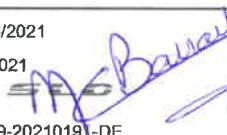
**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
3 abstentions
(Mme Andrée MENARGUEZ, MM Gérard BERGERET et Gérard TREMERAY)**


APPROUVE le règlement d'application local pour le Fonds Régional Territorial délégué, relatif au volet « entreprises » conformément au projet annexé,

PRECISE que ce règlement peut être amené à évoluer en fonction des crédits restants et des modifications qui pourraient être apportées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour ce pacte territorial pour l'économie de proximité,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer ce règlement et tout document relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 071-200070530-20210309-2021019 - DE




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/020

Objet : Attribution Subventions (investissement/fonctionnement) dans le cadre du Fonds Régional Territorial (FRT).

**Rapport de Monsieur Vincent CHAUVET
1^{er} Vice-Président**

Vu les délibérations du Conseil Régional des 25 et 26 juin 2020,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en du 31 août 2020 adoptant le Pacte Régional pour les territoires pour l'économie de proximité et en conventionnant avec la région Bourgogne Franche Comté,

VU la délibération du 17 novembre 2020 approuvant les conventions de partenariat avec les chambres consulaires pour l'instruction des demandes d'aides à l'investissement dans le cadre du plan de relance,

VU la délibération du Conseil régional du 16 novembre 2020

VU la délibération de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan du 9 mars 2021, approuvant l'avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région BFC,

VU le règlement d'application Local de la Communauté de Communes,

Chers Collègues,

Par délibération du 31 août 2020, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan s'est engagée aux côtés du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté dans le pacte pour l'économie de proximité suite aux conséquences économiques liées à la crise sanitaire.

Le Fonds Régional des Territoires a fait l'objet d'une délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche Comté qui autorise l'intervention de la Communauté de Communes du Grand Autunois dans le dispositif.

Ce fonds de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité est composé de deux volets :

Un volet « Aides directes aux entreprises » : Il s'agit de subvention à l'investissement ou au fonctionnement.

Un volet « Actions collectives ». Il s'agit de subvention d'investissement ou de fonctionnement pour des acteurs publics, associatifs ou consulaires.

Dans le cadre du FRT le montant total de subvention mobilisables par les acteurs du territoire est de 179.350€ pour de l'investissement et 143.480€ pour du fonctionnement.

Dans ce cadre, la commission des aides qui s'est réunie les 9 février et 2 mars derniers, a approuvé à l'unanimité les dossiers présentés ci-dessous que ce soit pour de l'investissement ou pour du fonctionnement.

Pour l'investissement, après instruction par les chambres consulaires :

Dirigeant et Coordonnées de l'Entreprise	Commune	Nature de l'investissement	Montant investissement HT	Montant de la subvention allouée (Taux intervention 50% ou 30% ou plafond 8.000 €)
M. Cyril LETIERS - CABAUTOSPORT (Pièces détachées spécialisées pour voitures)	Dracy Saint Loup	Besoin de matériel pour respect des normes. (Séparateur Hydrocarbure, fosse...)	8.976 €	4.488 €
M. et Mme Stéphane SIMON - Boulangerie « Aux p'tis pains de Marguerite »	Couches	Besoin de matériel pour mise aux normes et améliorer la productivité de l'entreprise (Chambre de fermentation, pétrin...)	32.730 €	8.000 €
M. Eric BERTHAULT - SARL Berthault Couverture Zinguerie - Charpente	Saint Léger du Bois	Investissement nécessaire pour avoir de nouveau chantier en améliorant les conditions de travail des employés. (grue tractée)	135.000 €	8.000 €
Mme Nathalie OBERT - Salon de coiffure	Etang sur Arroux	Besoin de redynamiser son outil de travail (peinture, store banne)	7.870 €	3.935 €
M. Johann MARCHETTI Boulangerie - Pâtisserie	Anost	Besoin d'un véhicule de tournées équipé d'installations frigorifiques	14.740 €	4.422 €
M. Samuel DESSOL SARL Quad Vignes et Chateaux	Couches	Besoin de développer des activités complémentaires avec l'achat d'un buggy d'une plus grande capacité pour faire découvrir le vignoble couchois.	22.527 €	6.758 €
Mme Céline GUSTAVE Atelier des Fleurs	Autun	Besoin d'un nouveau véhicule pour assurer le transport de ses achats et développer son activité sur des marchés locaux en période de fêtes	21.250 €	6.375 €
M. Florian Michelot Restaurant "La Tour Bajole"	Couches	Investissement nécessaire suite à reprise fonds de commerce. Besoin de matériel plus performant et moins énergivore et d'une enseigne pour plus de visibilité	30.194 €	8.000 €
Monsieur Vincent BEVACQUA Restaurant "Le Monde de Don Cabillaud"	Autun	Acquisition de nouveau matériel pour améliorer ses conditions de travail	8.980 €	4.490 €
Monsieur Artus De Regloix - Agriculteur	Saint-Didier Sur Arroux	Besoin d'un caisson frigo pour continuer et développer la commercialisation de sa production charolaise.	4.057 €	2.028 €

Séance du conseil communautaire du 9 Mars 2021 : délibération n° 2021/020

M. David DURY - Pièces Auto	Autun	Besoin de matériel pour aménagement local commercial. Nouveau commerce. (Matériel informatique, publicitaire...)	24.652 €	7.396 €
Mme Nathalie TALLENAYE - Traiteur	Autun	Installation d'un labo traiteur sur Autun afin de faire de la vente sur place et à emporter. Commercialisation de produits locaux	20.136 €	6.041 €
Mme Miquel SAS "La patate" Proxi Marché	Lucenay l'Evêque	Besoin d'investir dans du nouveau matériel (vitrine réfrigérée) afin de respecter les normes sanitaires et la chaîne du froid.	3.777 €	1.889 €
Mme Céline PERNICENI - So'Crêpes	Autun	Besoin d'acquérir du nouveau matériel pour gagner en productivité et diminuer ses consommations d'énergie	3.508 €	1.754 €
M. Joël NATY - Entreprise agricole	Broye	Le développement de la clientèle nécessite un changement de matériel plus fiable et plus performant (remorque auto-chargeuse)	116.000 €	8.000 €
		TOTAL	454.397 €	81.576 €

Pour le fonctionnement (Aide à la trésorerie)

Subvention de 500€ pour les entreprises ne pouvant justifier de Chiffre d'affaires (CA) sur 2019 car nouvellement créées :

M. Sébastien BOIDRON - Rénovscar	Autun
Mme Martine BERNAUDAT - « La petite ferme dans la Montagne »	Etang sur Arroux

Subvention de 700€ pour les entreprises ayant subi une perte de CA de 10 à 50% entre 2019 et 2020 ; pour le CA 2020, prise en compte des aides versées par l'État (FNS) au titre du deuxième confinement.

Dirigeant et coordonnées de l'Entreprise	COMMUNE
Mme Nicole DEVELAY - Salon de coiffure	Autun
M. Marc WEBER - Le Bistrot	Lucenay l'Evêque
M. René BRUSSON - Point Break Magasin de vêtements	Autun
Mme Catherine LANGLADE - Salon de Coiffure	Autun
M. René BRUSSON - Salon de Coiffure	Cussy
Mme BRETIN - Pressing	Autun
Mme Sophie VIVIER - Café de la Forge	Auxy
Mme SBERNA - Café de la Poste	Etang sur Arroux
M. Thierry LACOMBE -Territoire d'Hommes Vêtements	Autun
M. Tomasso SOLIDORO - Bar de l'Etoile	Epinac
Mme Nozeret - Restaurant le Cridel'ou	Autun
Mme Zacharie - Armurerie James	Autun
Mme Marylène NARJOLET - Coiffure	Autun

Séance du conseil communautaire du 9 Mars 2021 : délibération n° 2021/020

Mme Sandrine GUILLEMIN - Chimère Vêtements	Autun
Mme Sylvie LOPES - La table du Boucher	Autun
M. Michaël BOTTO - Restaurant « La Marie Boissy »	Antully
Mme Monique OLLIVIER - Coiffure à domicile	Curgy
M. Richard BROWN - Restaurant « Le Chateaubriand »	Autun
M. Patrice MALFONDET - Hotel restaurant « Le Grand café »	Autun
M. et Mme ATMACA - Restaurant Snack « Nefisse »	Autun

Subvention de 1.000€ pour les entreprises ayant subi une perte de CA supérieure à 50% entre 2019 et 2020 ; pour le CA 2020, prise en compte des aides versées par l'État (FNS) au titre du deuxième confinement.

Dirigeant et coordonnées de l'Entreprise	COMMUNE
M. Didier SIMON - Discothèque « le Daam's »	Autun
M. Frédéric BAUMEL - Artificier	Igornay
Mme Carole BEAUREL - Restaurant « La Brasserie »	Autun
M. Aurélien MILLOT - Bourgogne Morvan Traiteur	Autun

Mmes Sandrine GASSIER, Agnès COMEAU, MM Jean-Luc MICHELOT, Métin ALBAYRAK, Jacques ROY, Michel MENAGER, ne prenant pas part au vote,

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité
3 abstentions
(Mmes Véronique PROST, Françoise DURIAU, M Gérard BERGERET)**

ATTRIBUE un montant de subvention de 81.576 € en investissement et de 19.000 € en fonctionnement pour les entreprises susvisées dans le cadre du FRT (Fonds Régional des Territoires délégué aux EPCI)

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des deux premiers Vice-Présidents à signer tous documents relatifs à ce dossier.



M. Barnay
Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/021

Objet : Approbation des nouvelles conventions avec OCAD3E et Ecosystème pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des néons et des lampes sur les déchèteries d'Autun et d'Étang sur Arroux.

**Rapport de Monsieur Michel MENAGER,
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Les collectes des lampes et néons usagés et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) étaient assurées, jusqu'au 31 décembre 2020 par les éco-organismes Recylum et Ecosystème, sous le contrôle d'OCAD3E, éco-organisme coordonnateur. Des conventions fixaient les modalités de collecte et les soutiens financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, seul l'éco-organisme Ecosystème a reçu son renouvellement d'agrément pour la collecte des DEEE mais également pour la collecte des lampes/néons.

Trois conventions sont proposées à la CCGAM et permettent d'assurer la continuité de la collecte des DEEE et des lampes/néons à compter du 1^{er} janvier 2021 sur les déchèteries d'Autun et d'Etang sur Arroux.

Ces trois nouvelles conventions avec ces éco-organismes déterminent notamment :

- les modalités de fourniture à la CCGAM des conteneurs spécifiques et l'enlèvement gratuit pour le traitement/recyclage des lampes et néons usagés et des DEEE ;
- les conditions dans lesquelles la CCGAM procède à la collecte sélective de ces déchets ;
- les participations financières que la CCGAM perçoit de l'éco-organisme agréé Ecosystème par l'intermédiaire de l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E. Ces participations concernent notamment les investissements pour les équipements nécessaires à la collecte sélective et à la communication spécifique ;
- les participations que la CCGAM perçoit de l'éco-organisme agréé Ecosystème par l'intermédiaire d'OCAD3E (forfait annuel, soutien à la communication, part variable en €/tonne).

Les dispositions des conventions s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

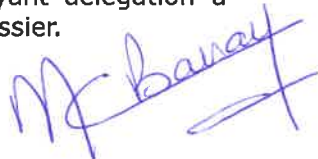
Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité

- **APPROUVE** les conventions et ses annexes entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, OCAD3E et l'éco-organisme agréé Ecosystème pour la collecte des lampes et néons usagés,
- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la société OCAD3E pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Président ayant délégation à signer lesdites conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 071-200070530-20210309-20210221-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1b), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, Mme Sandrine GASSIER, MM Patrick RYON (jusqu'à la question n° 3b), Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n°1b), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, (à partir de la question n°1b), M Mickaël GUIJO (jusqu'à la question n°2i), Mme Catherine LEFLOND, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant, (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° D), Mme Aurore COMBARET-CLAIRE, M René LOBET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON (à partir de la question n°2b), délégués de d'Étang sur Arroux, M Jacques ROY, délégué d'Igornay, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER (à partir de la question n°2a), délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1b), délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, délégué de Morlet, M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON (à partir de la question n°2a), déléguée de Saisy, M Guy MIGNOT, suppléant (remplaçant M Emmanuel ROUCHER), délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Métin ALBAYRAK.

ABSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Florence GARNIER, M Thierry BABOUILARD, Mme Monique RAUX, M Nicolas MULLER, M Jean-Baptiste PIERRE, M Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à Mme Monique GATIER, M Patrick RYON à M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°3b), M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Michaël GUIJO à Mme Anne-Marie DUCREUX (à partir de la question n°2i), M Anatole SAGOT à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à M Jean-François ALUZE, M Jean-Claude LHOSTE à Mme Dominique COULON, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Catherine AMIOT, Mme Yolande FLECHE à M Dominique COMMEAU, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Jean-Louis PORCHERET à M Jean-Louis LAURENT.

2021/022

Objet : Approbation d'une convention de groupement de commande avec le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois.

**Rapport de Monsieur Michel MENAGER,
Conseiller communautaire délégué**

Vu l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique,
Vu le projet de convention de constitution du groupement de commande avec le SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois pour le marché de chargement et transfert des ordures ménagères de l'Autunois, de chargement transfert et traitement des déchets verts de l'Autunois, de chargement et transfert vers le centre de tri des cartons professionnels.

Chers Collègues,

Il vous est proposé de constituer un groupement de commande avec le SMEVOM du Charolais, Brionnais et Autunois pour passer un marché de chargement et transfert des ordures ménagères de l'Autunois, de chargement transfert et traitement des déchets verts de l'Autunois, de chargement et transfert vers le centre de tri des cartons professionnels.

Le SMEVOM serait coordonnateur du groupement de commande, chargé de publier, signer et faire exécuter le marché. La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan participera à la commission d'appel d'offres via son représentant.

La durée du marché serait de 24 mois, reconductible deux fois pour une durée de douze mois, soit une durée maximale de 48 mois. Selon l'avancée du projet de mise en service de l'unité de valorisation des ordures ménagères à Autun, ce marché pourrait être résilié avant le terme de 48 mois.

Le coût du marché est estimé à 700.000 € HT sur la durée maximale du marché.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité

APPROUVE la convention de groupement de commande relative au marché de chargement et transfert des ordures ménagères de l'Autunois, de chargement transfert et traitement des déchets verts de l'Autunois, de chargement et transfert vers le centre de tri des cartons professionnels,

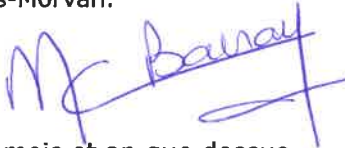
AUTORISE Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à signer ladite convention de groupement de commande et tout document se rapportant à ce dossier.

Madame Françoise ANDRE et Monsieur Jean-Luc MICHELOT ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité

ELIT Madame Françoise ANDRE représentant titulaire et Monsieur Jean-Luc MICHELOT représentant suppléant, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement. Ces deux représentants ayant été choisis parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 15/03/2021
ID : 071-200070530-20210309-2021022-DE


Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY